Mulette feuille-d'érable (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)

Inscrivez vos commentaires ici

Sommaire de l'information et sondage en vue des consultations sur la reclassification de la mulette feuille-d'érable (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) pour la faire passer d'espèce menacée à espèce préoccupante sur la liste des espèces en péril – **Veuillez faire parvenir vos commentaires d'ici le 1 mai 2017.**

Consultations
Faites connaître votre opinion

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada assure la protection juridique des espèces sauvages en péril afin de conserver la diversité biologique. En outre, elle reconnaît que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages.

Avant de prendre une décision concernant la reclassification de la mulette feuille-d'érable (*Quadrula quadrula*) [populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent] dans une catégorie de moindre risque, la faisant passer d'espèce menacée à espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril, nous aimerions avoir votre opinion, vos commentaires et vos suggestions au sujet des impacts écologiques, culturels et économiques pouvant découler de la décision de reclassifier ou non cette espèce aux termes de la LEP.

Reclassification d'une espèce « menacée » à « espèce préoccupante » sur la Liste des espèces en péril
Le processus de reclassification d'une espèce à une catégorie de moindre risque en vertu de la LEP comprend plusieurs étapes : il commence par une réévaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et se termine par la décision du gouvernement du Canada de modifier ou non l'inscription de l'espèce sur la Liste des espèces en péril. Des consultations publiques sont menées pour connaître l'opinion de la population canadienne. Elles constituent une étape importante du processus.

Faits sur la mulette feuille-d'érable
La mulette feuille-d'érable est une moule d'eau douce de taille moyenne à grande qui est ainsi nommée en raison de sa forme, qui rappelle une feuille d'érable. Sa coquille épaisse et quadrangulaire comporte deux crêtes surélevées de nodules qui forment un « V ». La couleur de la coquille varie du jaune-vert au brun. Les individus peuvent atteindre 125 mm de longueur, 100 mm de hauteur et 50 mm de largeur.

On trouve habituellement la mulette feuille-d'érable dans des cours d'eau de taille moyenne à grande dont le courant est de faible à modéré et où les substrats d'argile et de boue ou de sable et de gros gravier sont bien tassés.

Au Canada, la mulette feuille-d'érable se trouve dans plusieurs grandes rivières qui se jettent dans le lac Sainte-Claire, le lac Érié et le lac Ontario, y compris les rivières Sydenham, Ausable, Grand et Thames, et les havres Hamilton et Jordan (figure 1).

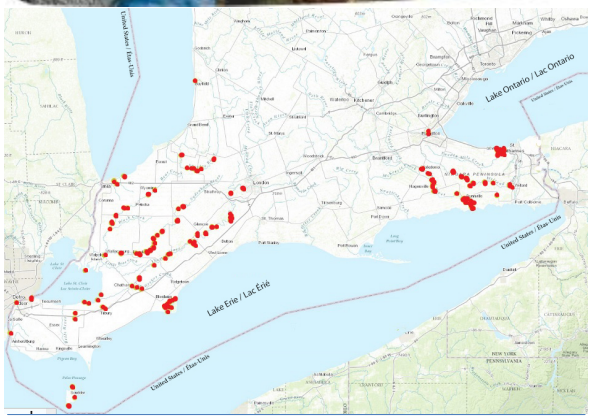

Figure 1. Aire de répartition de la mulette feuille-d'érable (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) au Canada (MPO, données inédites).

Qui a déterminé le statut d'espèce préoccupante pour la mulette feuille-d'érable?

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendants qui évalue les espèces sauvages risquant de disparaître du Canada et qui leur attribue un statut. Il effectue ses évaluations en fonction des meilleurs renseignements disponibles, lesquels comprennent des données scientifiques, des connaissances écologiques locales et le savoir traditionnel des peuples autochtones. En 2016, le COSEPAC a réévalué la mulette feuille-d'érable et l'a désignée comme espèce préoccupante. En vertu de la LEP, une espèce préoccupante désigne une espèce qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

Pourquoi la mulette feuille-d'érable est-elle en péril?

Le COSEPAC a réévalué la mulette feuille-d'érable comme une espèce préoccupante en raison des emplacements nouvellement découverts à la suite de l'accroissement de l'effort d'échantillonnage. De plus, des preuves d'un récent flux génétique dans le lac Érié permettent de penser qu'il pourrait y avoir une recolonisation si l'espèce disparaissait des eaux canadiennes. Toutefois, il existe toujours une preuve de déclin continu, quoi que léger, dans l'aire de répartition de l'espèce au cours des trois dernières générations. Les menaces qui pèsent sur l'espèce comprennent les impacts des moules envahissantes zébrées et quagga (*Dreissena polymorpha et D. bugensis*), l'altération de l'habitat et la pollution.

Ces dernières années, l'espèce a continuellement bénéficié des programmes de rétablissement écosystémiques visant plusieurs bassins versants où des populations de mulette feuille-d'érable sont présentes (p. ex. les rivières Ausable, Thames, Grand et Sydenham). Les activités de rétablissement mises en œuvre comprennent des programmes de recherche et de surveillance, des activités d'intendance ainsi que des programmes de vulgarisation et de sensibilisation qui ont pour but de réduire les menaces recensées.

Si l'espèce était reclassifiée dans une catégorie de moindre risque en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*...

Si le statut de la mulette feuille-d'érable passait d'espèce menacée à espèce préoccupante, les interdictions prévues par la LEP ne s'appliqueraient plus. Toutefois, Pêches et Océans Canada devrait élaborer un plan de gestion aux termes de la LEP (pour remplacer le programme de rétablissement et le plan d'action existants) afin que la mulette feuille-d'érable ne devienne pas une espèce en voie de disparition en raison des activités humaines.

Nous aimerions recevoir vos commentaires sur les impacts potentiels pouvant découler de la décision de reclassifier ou non la mulette feuille-d'érable pour la faire passer d'espèce menacée à espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril de la LEP. Vos commentaires sont importants.

Veuillez répondre au sondage : nous souhaitons connaître votre opinion.

Avant de remplir ce sondage, vous pouvez consulter les liens suivants, qui renferment des renseignements généraux :

- Programme de rétablissement et plan d'action visant la mulette feuille-d'érable (*Quadrula quadrula*) au Canada (population des Grands Lacs – ouest du Saint-Laurent)
- D'autres renseignements sur l'espèce sont disponibles dans le Registre public des espèces en péril, ici.

Merci d'avoir répondu à ce sondage.

Programme des espèces en péril, région du Centre et de l'Arctique
867, chemin Lakeshore
Burlington (Ontario) L7S 1A1
fwisar@dfo-mpo.gc.ca